La Plume Verte Dimanche 13 septembre 2026 à Thonnance les Joinville De 7h à 18h Entrée gratuite

L'association se réserve le droit de refuser des exposants sans avoir à se justifier. L'entrée est gratuite pour les exposants et les visiteurs Exposant particulier & professionnel : 5 mètres gratuit ensuite 3€ du mètre La fiche d'inscription est obligatoire

Réservation : La Plume Verte : 06.31.69.54.48 28 rue Gén de Gaulle 52300 Thonnance les Joinville Email : plumeverte4@gmail.com

REGLEMENT LIRE ET CONSERVER

Le choix de l'emplacement n'est pas libre mais à la charge de l'organisateur. Le droit de place est obligatoire (5m gratuit ensuite 3€ du mètre en plus) Les véhicules pourrons être stationnés sur la foire sauf refus du placier pour raison justifiée. Les produits de bouches vendus par les particuliers sont interdits, sauf organisateurs de même que les animaux.. Le passage d'un véhicule de secours doit pouvoir être fait sans contrainte (5m). Aucun remboursement du droit de place ne sera effectué quel que soit la cause de l'absence sur le site ou du départ de l'exposant avant 18h, le fait de s'inscrire oblige au règlement. L'annulation de la foire par les organisateurs pour quelques raisons que ce soit n'aura pas à être justifiée, mais les organisateurs s'engagent à rembourser les droits de places perçus. L'emplacement de la foire sera sur le site du petit bois et rue de Bussy. Par décision municipale les stationnements autres que ceux indiqués sont interdits et sous la responsabilité des contrevenants avec risques d'amendes.

Le règlement des mètres en plus est obligatoire à l'inscription

la Plume Verte 28 rue du Gén de Gaulle 52300 Thonnance les Joinville Obligatoire sous peine de refus d'installation	
Nom:Prénom	Tel
Nom jeune filleRue	
Ville	Code postal
Date de naissanceLieu	
Particulier pièce d'identité N°	date
LieuGenre: O C	C Identité O PConduire
Professionnel N° RCLieu	
Réserve 5 mètres gratuit +m X 3 € =€ Chèque obligatoire à l'ordre de La Plume Verte	

RESTAURATION & BUVETTE SUR PLACE

Imprimé par La Plume Verte maquette MF2013 Ne pas jeter sur la voie publique



SOUS PREFECTURE DE SAINT-DIZIER

Attestation sur l'honneur

Destinée aux particuliers souhaitant participer aux manifestations dites "brocantes", "vide greniers", organisée en Haute Marne, en vue de la vente ou de l'échange d'objets mobiliers usagés. Elle est prévue par l'arrêté n° 3005 du 18 Octobre 2004 de Monsieur le Préfet de Haute Marne, limitant l'accès des vendeurs occasionnels à trois participations par foyer et par année civile, pour la seule vente d'objets personnels usagés.

Le non respect de cette limite pourra entraîner, à l'encontre de son auteur, des poursuites judiciaires pour, notamment, l'exercice d'un travail dissimulé, délit prévu par l'article L324.9 du code du travail, puni des peines à l'article L362.3 (trois d'emprisonnement et 45000€ d'amende)

Je soussigné Nom précédé de M. Mme ou Melle Prénom Date de naissance Lieu de naissance + département Adresse complète Code Postal et Commune Pièce d'identité: nature numéro délivrée le Sollicite mon inscription à la manifestation Organisée le 13 septembre 2026 Dans la commune de Thonnance les Joinville Par (nom exact de l'organisateur) La Plume Verte Et déclare sur l'honneur pour cette année civile en cours (à renseigner obligatoirement) qu'il s'agit de ma première participation avoir déjà participé avant cette journée, en Haute Marne ou dans un autre département, à une autre manifestation

Fait à : Thonnance les Joinville

Commune et département

Date

Une première fois
Une seconde fois

Le 13 septembre 2026

Nom de l'organisateur

par

signature

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en s'adressant au Service Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes de Haute Marne, B.P. n°553 52012 CHAUMONT Cédex, Téléphone 03 25 31 31 31 Télécopie 03 25 31 49 00 Mél dd52@dgccrf.finances.gouv.fr